

Annexe : Représentation schématique des résultats des analyses réalisées sur 9 références de couches pour bébés présentes sur le marché national en 2020 et prélevées dans le cadre du suivi de l'enquête de la DGCCRF réalisée en 2019

Mise à jour des données annexées au [communiqué de presse](#) du 2 juillet 2020

Légende : catégories de substances recherchées

1 Formaldéhyde	2 Somme dioxines et furanes	3 Somme PCB-DL
4 Somme dioxines, furanes et PCB-DL	5 HAP	6 Allergènes

Code couleur de la signification des résultats d'analyse :

Vert : résultat inférieur à 10% des seuils sanitaires calculés par l'Anses : la substance n'a pas été détectée ou a été détectée en faible quantité. Elle n'est donc pas susceptible de présenter un risque, y compris dans le cadre des expositions cumulées.

Gris : résultat pour lequel il n'est pas possible d'exclure un dépassement de la valeur correspondant à 10% des seuils sanitaires calculés par l'Anses du fait que la substance ait été détectée mais à une concentration insuffisante pour être quantifiée (cas pour lesquels la limite de quantification est de l'ordre de 10% des seuils sanitaires) ou d'une variabilité des résultats ne permettant pas de conclure. Des marges importantes demeurent par rapport aux seuils sanitaires.

Jaune : résultat compris entre 10% et 25% des seuils sanitaires calculés par l'Anses. La substance est présente dans une quantité qui ne conduit pas à un dépassement du seuil d'exposition dû aux couches uniquement mais qui ne permet pas de garantir l'absence de risques dans le cadre des expositions cumulées.

Orange : résultat compris entre 25% et 50% des seuils sanitaires calculés par l'Anses. La substance est présente dans une quantité qui ne conduit pas à un dépassement du seuil d'exposition due aux couches uniquement mais qui ne permet pas de garantir l'absence de risques dans le cadre des expositions cumulées.

Hachuré orange et rouge (cas non rencontré) : résultat compris entre 50% et 100% des seuils sanitaires calculés par l'Anses. La substance est présente dans une quantité qui ne conduit pas à un dépassement du seuil d'exposition dû aux couches uniquement mais qui ne permet pas de garantir l'absence de risques dans le cadre des expositions cumulées.

Rouge (cas non rencontré) : dépassement des seuils sanitaires calculés par l'Anses : la substance est présente dans une quantité susceptible de présenter un risque. Le produit doit être rappelé et retiré du marché.

Marque / Référence	Résumé des résultats d'analyse		
ALDI CHÉRUBIN	1	2	3
	4	5	6
CARRYBOO	1	2	3
	4	5	6
LILLYDOO	1	2	3
	4	5	6
LOVE & GREEN	1	2	3
	4	5	6
MARMAILLES PLUS	1	2	3
	4	5	6
MOINA ZAZA	1	2	3
	4	5	6
PAMPERS BABY-DRY (produits commercialisés en métropole)	1	2	3
	4	5	6
PAMPERS BABY-DRY (produits commercialisés à Mayotte)	1	2	3
	4	5	6
PAMPERS PREMIUM PROTECTION	1	2	3
	4	5	6